



Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du
Développement Rural



TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDES POUR ACTUALISER LA STRATEGIE, LA POLITIQUE NATIONALE, LES PROJETS DE TEXTES DE LOI ET REGLEMENTAIRES DU SECTEUR SEMENCIER

Composante 2 : Création de chaînes de valeur agroalimentaires productives et résilientes

Sous-composante 2.1 : Accroissement de l'accès aux technologies, à l'innovation et aux services de conseil intelligents face au climat

Activités 2.1.44 : Actualiser la stratégie, politique nationale et textes réglementaires du secteur semencier

ID STEP : CI-FIRCA-337051-CS-CQS

Financement :

Banque mondiale, signé le 3 juin 2021

Projet N°P171613

© Octobre 2023

SOMMAIRE

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION	2
II- OBJECTIF DE L'ETUDE	3
III- RESULTATS ATTENDUS	4
IV- METHODOLOGIE	5
V- LIVRABLES	5
VI- PROFIL ET QUALIFICATION DU CABINET	6
Temps d'intervention : soixante (60) hommes/jour	7
Temps d'intervention : trente (30) hommes/jour	7
VII- CHRONOGRAMME DE LA MISSION	7
VIII- PROCEDURE DE SELECTION	8

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les semences constituent l'intrant agricole le plus important pour le producteur. En effet, selon la FAO, l'utilisation de semences de qualité contribue à 40 % à la productivité. Malgré le désengagement de l'Etat au début des années 1990 sur les activités de production et de commercialisation des produits agricoles, le rôle régalien de définition de politiques et de réglementation de l'Etat demeure.

A cet effet, le Ministère en charge de l'Agriculture a élaboré en 2009, avec l'appui de la FAO, un premier document sur la politique Nationale de Développement du sous-secteur semencier en vue d'orienter tous les acteurs de la filière, qui malheureusement, avec l'évolution du temps, présente des insuffisances et des points caducs. Ce document qui a été actualisé en 2014, pour tenir compte de l'évolution de la science et des phénomènes naturels (changements climatiques, catastrophes sanitaires, etc.) présente encore des insuffisances.

En conséquence, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER), doit se doter d'un cadre institutionnel semencier efficace en phase avec les réalités agro écologiques actuelles, un système de contrôle semencier et variétal résilient adéquat et un outil de sensibilisation à l'utilisation des semences de qualité. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II), le Gouvernement a sollicité et obtenu un appui financier et technique de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Projet de Développement des Chaines de Valeur Vivrières (PDC2V) axé sur l'amélioration de la compétitivité, de la résilience et de la durabilité des chaînes de valeur vivrières.

Le PDC2V, financé par la Banque mondiale et l'Etat de Côte d'Ivoire, vise l'amélioration de l'environnement des affaires et du renforcement institutionnel, la création de chaînes de valeur vivrières productives et résilientes et la mobilisation d'investissements privés productifs le long des chaînes de valeur vivrières. Il s'agit de stimuler la transformation des chaînes de valeur pour répondre à une demande croissante dans le pays et la sous-région de produits alimentaires sains, de qualité et diversifiés, d'accélérer les investissements privés en agrobusiness pour répondre à la demande domestique en produits alimentaires, de renforcer les institutions pour la fourniture de services et d'assurer le développement de chaînes de valeur vivrières inclusives et compétitives générant de la croissance économique, diversifiant les opportunités d'emploi.

Les activités du PDC2V sont structurées autour de quatre (4) composantes dont trois (3) composantes techniques à savoir :

- **Composante 1 : Amélioration de l’environnement des affaires et du renforcement institutionnel.** Elle a pour objectif de mettre en place un environnement favorable pouvant favoriser le développement de chaînes de valeurs vivrières inclusives et compétitives en Côte d’Ivoire.
- **Composante 2 : Création de chaînes de valeur agroalimentaires productives et résilientes.** Elle permettra d'accroître la productivité et l’ajout de valeur pour les chaînes de valeur ciblées, tout en améliorant leur accès aux marchés et leur résilience au changement climatique ;
- **Composante 3 : Mobilisation des investissements privés productifs le long des chaînes de valeur.** Cette composante s’attaquera aux principales défaillances du marché en matière de financement des investissements dans l’agriculture et l’agro-industrie. Elle facilitera l’accès des investisseurs privés (particuliers, groupes, PME) au financement du secteur agricole en appuyant les Institutions Financières Partenaires (IFP) pour l’intensification de leurs activités de sensibilisation au profit des acteurs de la chaîne de valeur vivrière ;

Et une composante administrative notamment, la **Composante 4 : Gestion et coordination du projet.**

Au titre de la composante 2 et de sa sous composante 2.1, le projet vise l’accroissement de l’accès aux technologies, à l’innovation et aux services de conseils intelligents face au climat incluant une amélioration de l’accès des acteurs à des semences et plants de qualité. Pour ce faire, cette sous composante prévoit l’actualisation de la stratégie et de la politique nationales du secteur semencier. Cette activité va permettre au MEMINADER de procéder à une révision du document de Politique Nationale de Développement du -secteur semencier de 2009, qui présente des insuffisances face aux réalités actuelles et d’élaborer un plan stratégique de développement du sous-secteur semencier.

Les présents termes de référence sont rédigés pour préciser les objectifs et les conditions de recrutement d’un cabinet pour l’actualisation : (i) de la politique nationale de développement du secteur des semences et plants ; (ii) du plan stratégique de développement du secteur des semences et plants (iii) et de l’élaboration des textes de loi et réglementaires du secteur des semences et plants

II- OBJECTIF DE L’ETUDE

L’objectif de cette mission est de mettre à la disposition de la Côte d’Ivoire des documents de politique et stratégie de développement et de nouveaux textes de réglementation du secteur des semences et plants.

Il s’agira plus spécifiquement, au regard des documents cadres nationaux et des règlements sous régionaux sur les semences et plants de :

- analyser la politique semencière existante en mettant en exergue les forces et faiblesses ainsi que les facteurs explicatifs ;
- élaborer une nouvelle version de politique semencière nationale adaptée et résiliente qui tient compte des règlements harmonisés communautaires C/REG.4/05/2008 et N°03/2009/CM/UEMOA;
- élaborer une stratégie de mise en œuvre de la nouvelle politique nationale des semences et plants, qui tient compte des règlements harmonisés communautaires C/REG.4/05/2008 et N°03/2009/CM/UEMOA. L'élaboration de cette stratégie s'appuiera sur les acquis du Programme Semencier pour l'Afrique de l'Ouest (WASP/PSAO) ;
- élaborer un mécanisme d'implémentation à long terme du système national de d'homologation et de certification des semences et plants;
- élaborer un mécanisme visant à garantir les droits de propriété intellectuelle et variétés végétales;
- proposer un projet de textes de loi sur les semences et plants ;
- mettre à disposition des règlements techniques actualisés pour l'homologation et la certification de variétés de semences et plants ;
- mettre en place un document de règlement national pour l'importation et l'exportation des semences et plants qui tient compte du règlement harmonisé en cours de finalisation.

III- RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de la mission, les résultats suivants sont acquis :

- la politique semencière existante est analysée et les forces et faiblesses ainsi que les facteurs explicatifs sont décelés ;
- Un document de la nouvelle version de la politique nationale des semences et plants adaptée et résiliente est disponible ;
- une stratégie de mise en œuvre de la nouvelle politique nationale des semences et plants est élaborée ;
- un mécanisme d'implémentation à long terme du système national d'homologation et de certification des semences et plants est élaboré ;
- un mécanisme visant à assurer la protection intellectuelle des obtentions variétales est élaboré;
- le projet de texte de loi sur les semences et plants est proposé ;

- des règlements techniques pour l'homologation et la certification de variétés de semences et plants sont actualisés ;
- le règlement technique pour l'importation et l'exportation des semences et plants est mis en place.

IV-METHODOLOGIE

Une réunion de cadrage sera organisée en vue de permettre une meilleure compréhension de la mission assignée au cabinet.

Pour mener à bien cette mission le cabinet prendra en compte les aspects suivants dans sa méthodologie :

- faire une revue documentaire des informations secondaires disponibles provenant de sources fiables pour encadrer le contexte du problème et toute précédente analyse déjà entreprise ;
- faire un état des lieux de l'existant ;
- faire des missions de consultation sur le territoire national auprès :
 - o des Institutions et Organisations en lien avec les semences et plants ;
 - o des services semenciers du MEMINADER, des structures sous tutelle et des acteurs ;
 - o des associations et groupements semenciers et des filières agricoles.
- faire une analyse et interprétation des informations collectées ;
- élaborer un rapport à mi-parcours;
- soumettre à validation les documents de politique, de stratégie, de loi et des règlements au cours d'un atelier de restitution ainsi que les mécanismes d'implémentation à long terme du système national d'homologation et de certification des semences et plants et le mécanisme visant à assurer la protection intellectuelle des obtentions variétales ;
- élaborer un rapport final en tenant compte des recommandations proposées.

V- LIVRABLES

Les livrables suivants sont attendus :

1. Un rapport de démarrage dans lequel le consultant décrit sa compréhension de la mission et la démarche qu'il adoptera pour la réalisation de la mission ;
2. Un rapport final de l'état des lieux ;
3. Les documents suivants en version provisoire et finale :

- La politique nationale des semences et plants ;
 - La stratégie nationale de développement du secteur des semences et plants ;
 - Le mécanisme d'implémentation du système national d'homologation et de certification des semences et plants ; idem sur les règles de protection intellectuelle sur les variétés végétales ;
 - Un projet de loi nationale sur les semences et plants ;
 - Les règlements techniques pour l'homologation et la certification des principales cultures ; idem sur les règles de protection intellectuelle sur les variétés végétales ;
 - Le règlement national pour l'importation et l'exportation des semences et plants ;
4. Un rapport final de l'atelier de validation.

VI-PROFIL ET QUALIFICATION DU CABINET

Cette mission sera confiée à un cabinet national, ayant des compétences avérées en matière de politique, stratégie et/ou de textes règlementaires dans le secteur agricole.

Il devra justifier d'une expérience de :

- au moins cinq (5) années dans la réalisation d'études dans le secteur agricole ivoirien ou au moins trois (3) études réalisées dans le secteur agricole ivoirien ;
- au moins une (1) expérience dans l'élaboration de textes règlementaires.

Le cabinet doit disposer de personnes ressources (experts) disposant des compétences ci-dessous :

a. Expert principal : Chef de mission, Agronome ou spécialiste du sous-secteur vivrier

- Qualification :

- Être titulaire d'un diplôme dans le secteur du développement rural, en Agronomie, ou tout autre domaine connexe de niveau BAC + 5 au moins.

- Expériences professionnelle et spécifique :

- avoir au moins dix (10) années d'expérience dans le domaine agricole ivoirien ;
- avoir réalisé au moins trois (3) missions dans les chaînes de valeurs agricoles dont au moins une (1) mission au cours des cinq dernières années ;
- avoir une bonne connaissance des règlements harmonisés communautaires avec au moins trois (3) années d'expérience du secteur semencier ivoirien ;

- avoir au moins trois (3) expériences dans l'élaboration de politique et/ou de stratégie de développement dans le domaine agricole (culture vivrière ou pérenne) ;

Temps d'intervention : soixante (60) hommes/jour

b. Expert 2 : Juriste

- **Qualification et compétences** : Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+4 minimum en droit public ou autre discipline connexe ;
- **Expérience professionnelle générale** : avoir au moins dix (10) années d'expérience dans l'exercice du droit en Côte d'Ivoire dont au moins cinq (5) années dans le secteur agricole ;
- **Expérience professionnelle spécifique** :
 - avoir une expérience/pratique avérée d'au moins trois (3) années des textes régissant le secteur agricole ivoirien ;
 - Avoir participé à au-moins deux (02) missions d'élaboration de cadres réglementaires dont au moins une (1) dans le secteur agricole ;
 - avoir de bonnes aptitudes en communication et pour le travail en équipe ;
 - des expériences auprès de services publics et/ou acteurs du secteur agricole seront un atout.

Temps d'intervention : trente (30) hommes/jour

VII- CHRONOGRAMME DE LA MISSION

La mission s'étendra sur une période de trois (03) mois calendaires à compter de la réception de l'ordre de service de démarrer. A l'issue de cette période, le cabinet présentera les livrables précités. La mission se déroulera à Abidjan en Côte d'Ivoire, au Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et éventuellement dans les services déconcentrés du MEMINADER, dans les structures sous-tutelles ainsi qu'à l'intérieur du pays où besoins sera. Le chronogramme est décrit ci – après :

N°	ACTIVITES	DUREE	LIVRABLES	PERIODE DE TRANSMISSION DES LIVRABLES
1	Préparation de la méthodologie	03 jours		Dès la notification de la note de mise en service
2	Réunion de cadrage et échange sur la méthodologie	01 jour	Rapport de démarrage	05 jours après la note de mise en service
3	Revue documentaire et consultations des acteurs du secteur semencier	13 jours		30 jours après notification de la mise en service
4	Analyse des données	10 jours		45 jours après notification de la mise en service
5	Réunion sur l'état d'avancement avec les principaux acteurs	01 jour	Rapport de réunion	50 jours après la note de mise en service
6	Rédaction et transmission des documents provisoires	20 jours	Version provisoire de l'ensemble des livrables précités	75 jours après la note de mise en service
7	Organisation de l'atelier de validation	02 jours	Rapport de l'atelier	80 jours après la note de mise en service
8	Finalisation et transmission des documents en prenant en compte les observations issues de l'atelier	10 jours	Version finale de l'ensemble des livrables précités	90 jours après la note de mise en service

VIII- PROCEDURE DE SELECTION

La sélection se fera par la méthode fondée sur la Qualification du Consultant (QC) par avis à manifestation d'intérêt en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque Mondiale le financement de projets d'investissement (FPI) de juillet 2016 mis à jour en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020.